

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON

DE HARNES

COMMUNE

DE ROUVROY

SEANCE DU

05.03.26

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18h, le Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER Valérie, suite à la convocation en date du 26 février.

ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, PONCHE Alain, DELCROIX Didier, SOBALA Marian, HAPIOT, Serge, COTELLE Mehdi, ANDRIES Jean-Claude, COUELLE Murielle, GUEANT Alain, BASTIEN Monique, MAHIEUX Gilbert, WASZYCK Pascale, HAJA Manuel, BEKKOUCHE Fatna,

ETAIT EXCUSEE :

GORAJSKI Nathalie

ETAIT ABSENT :

DELAFORGE Daniel

Objet :

**Demande de
subvention
auprès de la
CAF – FNP1**

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 15

Secrétaire de séance : Madame Lucile Dervillers, Directrice du C.C.A.S.
La séance ouverte,

Monsieur le Vice-Président indique que dans le cadre de sa politique « Parentalité », la Caf du Pas-de-Calais renouvelle en 2026 son appel à projet « Fonds National Parentalité Axe 1 » (FNP1), afin de soutenir et développer des actions qui visent à aider et conforter les parents dans leur rôle éducatif.

Ce dispositif se décline en 2 volets :

- Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents,
- Activités et ateliers partagés "Parents-Enfants",

Le Programme de Réussite Educative a donc sollicité une subvention à hauteur de 3200€ pour permettre la mise en place d'actions à destination des parents.

le conseil d'administration, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'actions et le partenariat avec la CAF

ACCEPTE la subvention de 3 200€ sollicitée auprès de la CAF

DECIDE d'inscrire au budget 2026 les lignes budgétaires correspondant aux différentes actions,

AUTORISE Madame la Présidente, et son représentant par délégation, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 05.03.26

Madame la Présidente du CCAS,
Accusé de réception en préfecture
062-266207240-20260305-2026-03-05-07
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Valérie Cuvillier